

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° I-CD398

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon,  
M. Houssin, M. Marchio et M. Villedieu

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 81, supprimer les mots :

« postérieure à la réception par le Gouvernement de la réponse de la Commission européenne permettant de le considérer comme conforme au droit de l'Union européenne en matière d'aides d'État, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que l'État soit souverain dans sa prise de décision, sans être dépendant du feu vert de la Commission européenne.